MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE

DLP 15-10-91177560
ISSN 0750 5647





BULLETIN PÉRIODIQUE DE LA STATION D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DIRECTION RÉGIONALE DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
SERVICE RÉGIONAL DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
RHÔNE-ALPES

Grandes Cultures

165, rue Garibaldi - Bâtiment B - B.P. 3202 - 69401 LYON Cédex 03 ☎ 78.63.25.65

Abonnement annuel : 180 Frs -Régisseur Recettes DRAF Rhône-Alpes

Bulletin n° 16 - 11 Octobre 1991

COLZA

GROSSES ALTISES

Situation : les captures sont très faibles.

Préconisations : inutile d'intervenir. Un traitement ne se justifie que si au moins 3 pieds sur 10 présentent des morsures jusqu'au stade B2 .

LIMACES

Situation : les conditions climatiques sont très favorables à ces ravageurs. Et des attaques sont déjà observées.

Préconisations : se reporter au tableau de produits p.4.

- Malice (bensultop) nouveau produit répulsif vis-à-vis du gibier, des animaux domestiques et non attractif pour les oiseaux.

PUCERONS

Situation : aucune infestation n'a encore été observée.

Préconisations : un traitement est justifié lorsque 1 plante sur 5 est colonisée par des pucerons verts ou cendrés.

Nous rappelons que les dégâts occasionnés par les pucerons sont de 2 types :

- directs : ralentissement de croissance pouvant aller jusqu'au dépérissement en cas de très fortes infestations et en période sèche.
- indirects : transmission de viroses entraînant nanisme des plantes contaminées et avortement des siliques.

P29

Imprimerie de la Région RHONE-ALPES Directeur Gérant : J.C. FAUDRIN Commission Paritaire de Presse N° 1766 AD

" RESULTATS DES ESSAIS DE L'AUTOMNE 1990 "

5 essais ont été menés par les SPV avec 3 modalités :

- témoin non traité
- traitement raisonné : intervention quand 25 % des plantes sont colonisées
- traitement systématique tous les 15 jours du stade 1° feuille au stade 6 feuilles.

L'espèce Myzus persicae (puceron vert) était l'espèce dominante.

Le virus BWYV (virus de la jaunisse occidentale de la betterave) a été mis en évidence dans 96 à 100 % des témoins et 47 à 59 % des parcelles traitées.

essai	nombre de pucerons/100 plantes	gain de rendement/témoin	
		raisonné	systématique
Champagne 1	faible	+0.3 Qtx	+0.9
Champagne 2	faible	0	+0.1
Basse Normandie	moyen 200 à 500	+7.9	+6.4
Picardie 1	fort jusqu'à 1800	+2.5	+5
Picardie 2	moyen 200 à 500	+7.1	+8.7

Ces résultats confirment la nuisibilité directe et indirecte des pucerons. La présence de virus a été confirmée par les analyses, et des tassements de végétation dans les parcelles témoins (- 15 à - 20 cm) au stade G1 - G2.

ORGE

JAUNISSE NANISSANTE

Situation : les premiers tests réalisés le 24-09 sur des jeunes plants d'orge ont déjà permis d'observer les premiers pucerons virulifères dans la Drôme. Les observations et les tests réalisés par le S.R.P.V. permetteront de préciser l'importance du pouvoir virulifère dès la semaine prochaine.

MAIS

PYRALE

Situation : les observations réalisées dans des parcelles non traitées de la Drôme et de l'Isère montrent des niveaux d'infestations très élevés de l'ordre de 6 chenilles par pied de maïs.

Préconisation : récolter les parcelles non traitées en priorité et le plus rapidement possible.

RAVAGEURS DU COLZA

Cherchez-les au bon moment...

A	B_2	B_3	C_1	D_1	T20	E	F_1	G_4
Levée	2 feuilles vraies	3 feuilles vraies	Reprise de végétation	Bouton accolé	Tige à 20 cm	Bouton écarté	1re fleur ouverte	Siliques bosselées

- Limaces
- Larves de mouche du chou
- Altises adultes — morsures — pontes
- Larves d'altise
- Charançons du bourgeon terminal
- Pucerons cendrés du chou
- Gros charançons de la tige
- Méligèthes
- Pucerons cendrés du chou
- Charançons des siliques
- Larves de Cécidomyies des siliques*

■ Période d'intervention

□ Présence du ravageur, il est trop tard pour traiter

* La lutte contre le charançon des siliques permet de limiter leurs dégâts.

Dessins de A. GRAVAUD (Service de la Protection des Végétaux).

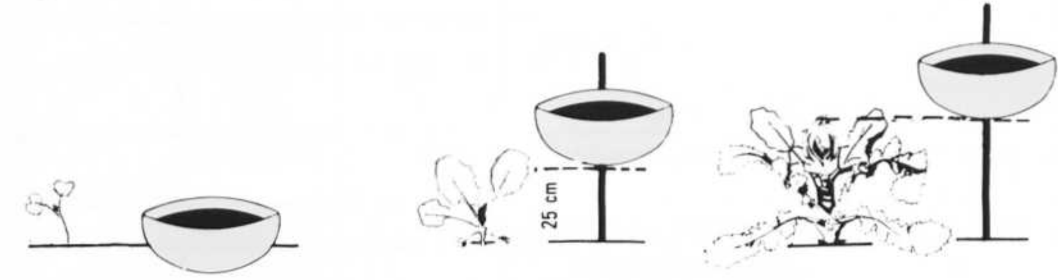
... avec la bonne méthode...

Le piégeage ou technique de la cuvette jaune

- **Mise en place des cuvettes :** dès le semis, ou au plus tard à la levée, dès les premiers réchauffements, les installer à 10 mètres de la bordure, du côté d'un ancien champ de colza; les remplir avec 1 litre d'eau et quelques gouttes de liquide vaisselle.

  Jusqu'au stade B2, la cuvette est enterrée, puis elle est placée à 25 cm de hauteur.

  Attention ! Le fond de la cuvette doit suivre le niveau supérieur de la végétation.



- **Surveillance :** 2 fois par semaine et tous les jours après les premières captures.
- **Insectes capturés :** grosse altise, charançon du bourgeon terminal, gros charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques.

L'observation des plantes

- **Observez 50 plantes** au hasard sur l'ensemble de la parcelle.
- **Insectes :** grosse altise (larve et adulte), puceron cendré du chou, gros charançon de la tige, méligèthes, charançon des siliques.

... et comptez-les

P30

Quand faut-il traiter ?

Ravageur	Observation des plantes	Piégeage "cuvette jaune"
Limace	Dès les premiers dégâts, du semis au stade B2	
Grosse altise adulte	3 pieds/10 avec morsures nutritionnelles, jusqu'au stade B2	20 à 30 captures cumulées après le stade B2
Grosse altise larve	2 plantes/3 attaquées	
Puceron cendré	— Automne, 1 plante/5 colonisée — De C1 à 3-4 semaines avant la récolte : 2 colonies/m²	
Charançon du bourgeon terminal		Notez les premières captures : intervenez 10 à 15 jours après si le colza est au stade B3
Gros charançon de la tige		De C1 à T20, intervenir 8 à 10 jours après les premières captures
Méligèthe	— Stades boutons accolés à D1 : 1 insecte par inflorescence — Stades boutons séparés à E : 2 ou 3 insectes	Vous indique les premières arrivées Vous pouvez alors aller observer
Charançon des siliques	A partir des stades G2 G3 : 1 charançon pour 2 pl.	

Les produits de traitement

- **Contre les limaces :**
  - — appâts empoisonnés sous forme granulée, épandre régulièrement le soir (25 granulés par m²)
  - — matières actives : mercaptodiméthur (3 kg/ha - Mesurol antilimaces)
    métaldéhyde (5 à 10 kg/ha selon les spécialités commerciales)
    thiodicarbe (5 kg/ha - Skipper)
- **Contre les insectes :**

Au semis			De la levée à la fin du repos hivernal			Produits utilisables (1)		A partir de la reprise de végétation			
Mouche du chou	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Grosse altise	Charançon du bourgeon terminal	Puceron	Matières actives	Spécialités commerciales	Charançon de la tige	Méligèthe	Charançon des siliques	Puceron
	450 g m.a./ha					*benfuracarbe*	**Oncol 5 G - Oncol S**				
9 kg	9 kg	9 kg				*carbofuran*	**Nombreuses spécialités (2)**				
9 kg	7,5 kg					*carbosulfan*	**Marshal fort**				
	12 kg	12 kg				*furathiocarbe*	**Deltanet**				
10 kg	10 kg					*terbuphos*	**Counter plus**				
	9 kg					*thiofanox*	**Dacamox 5 G - Dacamox 5 S**				
9 kg	9 kg	9 kg				*carbofuran - isophenphos*	**Carma**				
	18 kg					*phorate + terbuphos*	**Dispell**				
			0,15 l			*alphaméthrine*	**Fastac**	0,15 l	0,15 l	0,2 l	
			0,07 l	0,15 l		*bifenthrine*	**Talstar**	0,07 l	0,1 l	0,1 l	
			0,3 l	0,3 l		*cyfluthrine*	**Baythroïd**	0,3 l	0,2 l	0,2 l	
			0,25 l 25 g m.a./ha			*cyperméthrine*	**Cymbush, Kafil super Nombreuses spécialités (2)**	0,25 l	0,25 l 20 g m.a./ha	0,25 l	
			0,2 l	0,2 l		*deltaméthrine*	**Décis**	0,2 l	0,2 l	0,2 l	
						deltaméthrine + endosulfan	**Galion**	0,8 l			
						dialiphos	**Torak**		1,25 l	1,25 l	
			250 g m.a./ha			*endosulfan*	**Nombreuses spécialités (2)**	400 g m.a./ha	250 g m.a./ha	600 g m.a./ha	
			0,75 l			*endosulfan + parathion éthyl*	**Drifène AP Ekadrine PE**	1,25 l	0,75 l		
						endosulfan + thiométon	**Serk EC**				1,5 l
			0,6 l			*esfenvalérate*	**Sumi alfa**		0,5 l	0,6 l	
			0,5 l			*fenvalérate*	**Sumicidin 10**		0,4 l	0,4 l	
			0,2 l			*fluvalinate*	**Mavrik-Mavrik Flo**		0,2 l		0,2 l
			0,1 l	0,15 l	0,15 l	*lambda-cyhalothrine*	**Karate**	0,15 l	0,1 l	0,1 l	
					1,25 l	*lambda-cyhalothrine + pyrimicarbe*	**Karate K**				
			1,5 l ou 1,5 kg			*malathion*	**Nombreuses spécialités (2)**		1,5 l ou 1,5 kg		
			1,25 kg			*méthidathion*	**Ultracide 20 bouillie Ultracide 20 liquide**	1,5 kg 1,5 l	1,25 kg 1,25 l		
			200 g m.a./ha			*parathion éthyl et méthyl*	**Nombreuses spécialités (2)**	300 g m.a./ha	200 g m.a./ha		
			200 g m.a./ha			*parathion huileux*	**Nombreuses spécialités (2)**	300 g m.a./ha	200 g m.a./ha		
						phosalone	**Zolone Flo-Azofène Flo Nombreuses spécialités (2)**		2 l 1.000 g m.a./ha	2,5 l 1.200 g m.a./ha	1,2 l
			0,75 l 0,75 l			*phosalone + parathion méthyl*	**Fortène Taxylone**	1,5 l	0,75 l 0,75 l		
						pyrimicarbe	**Pirimor G - Aphox**				0,5 kg
			0,065 l			*tralométhrine*	**Tracker 108 EC**	0,09 l	0,065 l	0,065 l	

(1) Doses en litre ou kilogramme de produit commercial par hectare.
(2) La dose de matière active par hectare mentionnée correspond à la dose de matière la plus fréquente. Avant toute utilisation, vérifier la dose de produit commercial autorisée sur l'étiquette.

Liste arrêtée au 15 février 1991

